



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 2 mai 2024 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Charles Koller

Scrutateurs : Mme Fiona Calame - M. Claudio Eyrauch

Secrétaire : Mme Silvana Passaro

Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2024/04 : Stratégie d'arborisation et de végétalisation – Crédit d'étude**
7. **Préavis 2024/05 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024**
8. **Droit d'initiative**
 - a. Réponse à l'Interpellation de Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « **Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan** »
 - b. Autres interventions
9. **Communications municipales**
 - a. Communications écrites

- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

10. Divers

M. le Président

Je vous souhaite la bienvenue à notre quatrième Conseil communal de 2024.

1. Appel

J'ai le plaisir de passer, sans plus attendre, la parole à notre Secrétaire, Mme Silvana Passaro, pour le point 1 de notre ordre du jour - l'appel.

⇒ **L'appel relève la présence de 59 Conseillères et Conseillers sur 73, 14 personnes sont excusées.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Pierre Chapuisat, Mattia De Cagna, Deborah Demontis, Nader Donzel, Olive Ducry, Michel Haradhun, Aitor Ibarrola, Iseni Nasser, Maite Perez Chevallaz, Antonio Puga, Carlos Romeo Esteban, Rexhep Shala, Pavle Velkov et Stefania Vero.

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : -

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 30.**

Nous passons maintenant à l'activation du matériel du vote électronique. Chère scrutatrice cher scrutateur, je vous remercie d'activer à présent les zapettes. Je vous remercie d'annoncer votre présence à l'aide du bouton entrée.

L'activation des zapettes confirme la présence de 59 Conseillères et Conseillers. 14 personnes se sont excusées.

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Vote des malades

Depuis les élections fédérales du 22 octobre 2023, le Service du Contrôle des habitants se rend au Home Clair Soleil et au CSCE pour aider les personnes âgées à voter. Si une Conseillère et/ou un Conseiller souhaite les accompagner, vous pouvez prendre contact avec notre Secrétaire, Mme Passaro, afin qu'elle puisse assurer le lien avec le Service.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal, le 23 mars 2024 à la soirée de l'écho des campagnes.

Notre seconde vice-présidente, Madame Daniela Miéville, a eu le plaisir d'assurer la représentation lors des 2 événements suivants,

- le 22 mars 2024 pour le rapport annuel SDIS Chamberonne
- le 26 avril 2024 pour la soirée d'ouverture du Tennis Club

Au chapitre des correspondances

Le 19 avril 2024, j'ai reçu la lettre de démission de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 1**

Le 23 avril 2024, j'ai reçu la lettre de démission de M. le Conseiller Carlo Turtora du groupe FORUM. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 2**

Le 28 avril 2024, j'ai reçu un mail de Madame la Conseillère Valérie Bernier concernant la présidence du groupe PSIG, je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 3**

Le 30 avril 2024, j'ai reçu un mail de Monsieur le Conseiller Jacky Leimgruber concernant le remplacement de Monsieur Turtora. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 4**

Le 1 mai 2024, j'ai reçu par mail de la part du chef de groupe PLR+ID une lettre de Madame Silvia Marsalova Alongi. Cela concerne sa démission de sa place de vienne ensuite. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 5**

Au chapitre des communications présidentielles

J'ai le plaisir de vous confirmer que la visite du chantier de la RTS aura lieu le jeudi 30 mai à 18:00. Une invitation vous parviendra d'ici demain. Je vous remercie de réserver cette date.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Je remercie les scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats. *(Suite à des problèmes techniques, les Conseillères et Conseillers ont dû revoter).*

Nous n'allons pas perdre plus de temps, nous allons éteindre le système de vote et revenir au vote à la main levée.

Celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour sont priés de lever la main.

⇒ C'est avec une large majorité et 1 abstention que **l'ordre du jour tel que présenté est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2024

M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

Les modifications suivantes ont été apportées au PV :

Au point 7, p. 12, concernant le postulat de la 5G, il a été rajouté : C'est avec 34 OUI – 15 NON et 5 ABSTENTIONS **que ce postulat est remis à la Municipalité.**

Au point 8, p. 17, concernant la prise de parole de Mme Nahimana,

"Aujourd'hui, c'est la journée internationale de lutte contre la discrimination raciale. Malheureusement, les discriminations restent et il y a encore beaucoup à faire. Je suis étonnée **qu'aucune communication n'ait été faite durant cette semaine dédiée à la lutte contre le racisme, d'autant plus qu'il y a le postulat "Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations" qui est en cours.** J'aimerais savoir si la Municipalité a prévu quelques actions et/ou informations. J'aimerais qu'à l'avenir quelque chose soit faite afin de mettre en avant cette lutte et informer la population de cette volonté de combattre la discrimination raciale.

J'ouvre maintenant la discussion sur le procès-verbal du 21 mars 2024.

La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 21 mars 2024 sont priés de lever la main.

⇒ C'est à **une large majorité et 1 abstention** que le **procès-verbal du 21 mars 2024 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation d'une Conseillère ou d'un Conseiller communal en remplacement de la démission de Madame la Conseillère Chantal Junod Napoletano.

Comme annoncé au chapitre des correspondances, l'assermentation de Monsieur Alexandre Spring pour le groupe Forum ne pourra pas se faire aujourd'hui.

Je vais demander à Monsieur Tony Manière, futur Conseiller, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Je nommerai alors Monsieur Tony Manière qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant "je le promets".

M. le futur Conseiller Manière pourra rejoindre notre Assemblée, où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Tony Manière

Je le promets

M. le Président

Monsieur le Conseiller Manière, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez prendre place auprès de votre groupe.

Le nombre des Conseillères et Conseillers passe à **60** et la majorité est fixée à **31**.

Élection d'un membre à la Commission de gestion

À la suite de la démission de Monsieur le Conseiller Turtora un siège vacant à la Commission de gestion demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber vous avez la parole.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Au nom du groupe FORUM, je propose la candidature de M. le Conseiller Geoffroy Colau.

M. le Président

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation Monsieur le Conseiller **Geoffroy Colau**.

Élection d'un délégué suppléant pour la plateforme jeunesse (centre de jeunes) pour le groupe PLR+ID

À la suite de la démission de Madame la Conseillère Junod Napolitano un poste de délégué suppléant pour la plateforme jeunesse demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Au nom du PLR+ID, je propose la candidature de M. le Conseiller Tony Manière.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation M. le Conseiller Tony Manière.

6. Préavis 2024/04 : Stratégie d'arborisation et de végétalisation – Crédit d'étude

Je passe la parole à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc.

Je constate que nous sommes en présence de 2 vœux de la Commission ad hoc, je remercie la rapportrice de lire les 2 vœux lors de sa prise de parole.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

Avant de passer à la lecture des conclusions, j'aimerais souligner que le montant de Fr. 125'000.- TTC demandé pour effectuer la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Commune est relativement élevé pour une entreprise qui dispose déjà d'un certain nombre d'éléments répliquables dans la Commune d'Ecublens, que ce soit l'étude du SDOL ou la stratégie d'arborisation et de végétalisation de Morges, de Lausanne et d'autres communes environnantes ou similaires.

Après délibération et au vu de la contribution « estimée » comme importante pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à notre Plan climat, les membres de la Commission ad hoc acceptent le préavis 2024/04 à l'unanimité et recommandent au Conseil communal de l'accepter.

Les membres de la Commission ad hoc 2024/04 émettent également 2 vœux à l'attention de la Municipalité.

Vœu n° 1 de la Commission ad-hoc au Préavis 2024/04 :

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors des discussions sur le plan climat (Préavis 2023/01), la commission ad-hoc du préavis 2024/04 souhaite que la Municipalité spécifie :

- Comment cette stratégie d'arborisation et de végétalisation s'intègre dans le Plan Climat d'Ecublens et
- Quels en sont les Bilan Carbone/impacts CO2, en fonction des coûts.

Inclue dans le cahier des charges de l'entreprise mandatée pour la Stratégie d'arborisation et de végétalisation :

- L'évaluation de la contribution au Plan climat de cette mesure en fonction des coûts engendrés selon la stratégie que sera élaborée.

Vœu n° 2 de la Commission ad-hoc au Préavis 2024/04 :

Les membres de la Commission ad-hoc émettent le vœu que

La Municipalité mette plus souvent en concurrence les entreprises mandatées par la Commune, p.ex. par le biais d'appels d'offres (même si les montants ne le requièrent pas) ou par le biais de mutualisation de projets entre Communes,

Ceci, afin de permettre à un maximum de mesures du Plan climat, présentant un bilan coûts/bénéfices favorable de voir le jour.

M. le Président

Je remercie Mme Reeb-Landry pour son rapport.

Je passe maintenant la parole à présent au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Eric Darbellay, pour la lecture des conclusions de son rapport.

M. le Conseiller Eric Darbellay

La COFIN aurait apprécié que les considérations mentionnées ci-dessus eussent été anticipées et exposées dans le préavis, sans devoir faire l'objet de questions en séance. En l'état, la COFIN considère qu'elle n'a pas obtenu les informations nécessaires pour se positionner clairement sur le bien-fondé de la dépense.

Néanmoins, afin de ne pas péjorer l'avancement de la mise en œuvre des actions du plan climat, la COFIN a souhaité proposer les recommandations mentionnées ci-dessus sous forme de vœux plutôt que de renvoyer le préavis à la Municipalité. Les vœux de la COFIN peuvent se résumer ainsi :

1. revoir l'étendue et préciser clairement le cahier des tâches et les livrables attendus de l'étude confiée au prestataire choisi par la Commune ;
2. s'assurer par un échange d'informations entre le SDOL et le prestataire choisi par la Commune que les synergies entre le travail restant à effectuer par le SDOL et celui du prestataire soient considérées et que d'éventuels doublons soient évités ;
3. identifier les impacts de la stratégie sur les déplacements des services/réseaux en sus de ceux de la plaine du Croset selon préavis 2024/02 ;
4. déterminer si le montant de l'investissement de Fr. 800'000.- « Mise en œuvre arborisation et végétalisation 2024 à 2026 » du budget 2024 est correctement évalué en fonction de la stratégie proposée.

CONCLUSION

Après délibération, c'est avec 2 oui, 1 non et 5 abstentions que les membres la COFIN présents lors de la séance du 15 avril 2024 vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/04 tel que présenté.

M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole à M. Schaffner.

M. le Municipal Germain Schaffner

Je vais développer plusieurs volets dans mon intervention.

Tout d'abord, il y a la question du Plan Canopée de l'Ouest lausannois en relation avec la stratégie d'arborisation et de végétalisation.

Le Plan Canopée du SDOL a permis d'élaborer un diagnostic de la canopée à l'échelle de l'Ouest lausannois afin de pouvoir déterminer l'indice cible de canopée pour l'Ouest lausannois à l'horizon 2040. Ce diagnostic a également permis d'identifier les lieux déficitaires de plantation et les îlots de chaleur.

La Stratégie d'arborisation s'appuiera sur le Plan Canopée pour définir plus précisément là où la végétation doit être intensifiée et la canopée augmentée. Le cahier des charges prévoit que les mandataires devront se baser sur les lieux déficitaires et les îlots de chaleur issus du diagnostic de l'Ouest lausannois, données qui sont déjà livrées.

Une partie du groupement qui effectue le Plan Canopée, notamment le diagnostic détaillé, fait également partie du groupement choisi pour la stratégie d'arborisation.

Le SDOL est un organisme de planification supérieure qui agit en tant que tel pour le Plan Canopée. Le diagnostic est fait à l'échelon de l'Ouest lausannois, mais la stratégie d'arborisation est élaborée à un niveau bien plus détaillé, en tenant compte des spécificités de la commune, de la nature de ses sols, du foncier, des caractéristiques locales. On ne peut prendre l'étude faite pour Morges et simplement la transposer à Ecublens, chaque commune ayant ses propres conditions. Je ferais un parallèle avec le Plan Directeur intercommunal (PDi) établi à l'échelon du district. Cela ne nous empêche pas, comme les autres communes du district, de devoir élaborer un Plan d'affectation communal, certes basé sur le Plan Directeur intercommunal, mais allant dans le détail et les spécificités de la commune.

Concernant les vœux de la Commission ad hoc :

Vœu n° 1 de la Commission ad-hoc au Préavis 2024/04

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors des discussions sur le plan climat (Préavis 2023/01), la commission ad-hoc du préavis 2024/04 souhaite que la Municipalité :

Spécifie :

- Comment cette stratégie d'arborisation et de végétalisation s'intègre dans le Plan Climat d'Ecublens ?

Cela figure dans le préavis, au bas de la page 1/8 : le préavis correspond aux actions n° 2.2.1 et 2.3.1 de l'orientation thématique « préparer le territoire au climat de demain du Plan climat », actions détaillées au chapitre 7.1 du préavis.

- Quels sont les bilans carbone/impacts Co2 en fonction des coûts ?

Il ne s'agit dans ce préavis pas tant d'un bilan carbone bénéficiaire, mais bien de lutter contre les îlots de chaleur, respectivement de créer des îlots de fraîcheur et de promouvoir la biodiversité, qui sont des mesures du plan climat.

Inclue dans le cahier des charges de l'entreprise mandatée pour la Stratégie d'arborisation et de végétalisation :

- L'évaluation de la contribution au plan Climat de cette mesure en fonction des coûts engendrés selon la stratégie que sera élaborée.

Il faut se référer à la réponse au vœu précédent, la contribution au plan Climat se résume à la lutte contre les îlots de chaleur, à la création d'îlots de fraîcheur ainsi qu'à la promotion de la biodiversité.

Vœu n° 2 de la Commission ad-hoc au Préavis 2024/04

Les membres de la Commission ad-hoc émettent le vœu que :

La Municipalité mette plus souvent en concurrence les entreprises mandatées par la Commune, par ex. par le biais d'appels d'offres (même si les montants ne le requièrent pas) ou par le biais de mutualisation de projets entre Communes)

Ceci afin de permettre à un maximum de mesures du Plan climat, présentant un bilan coûts/bénéfices favorable de voir le jour.

Je préciserais qu'il y a eu appel d'offres, deux entreprises sur les trois invitées ont répondu.

Concernant les vœux de la Commission des finances (COFIN) :

1. Revoir l'étendue et préciser clairement le cahier des tâches et les livrables attendus de l'étude

Le préavis résume au point 4.3 le cahier des charges de l'étude (un cahier des charges de plus de 80 pages fait partie de l'appel d'offres)

2. S'assurer par un échange d'informations entre le SDOL et le prestataire choisi par la Commune que les synergies entre le travail restant à effectuer par le SDOL et celui du prestataire soient considérées et que d'éventuels doublons soient évités ;

Le mandataire est en lien étroit avec le SDOL et nous avons été attentifs pour qu'il n'y ait aucun doublon entre l'étude demandée par le préavis et celle du SDOL.

3. Identifier les impacts de la stratégie sur les déplacements des services/réseaux en sus de ceux de la plaine du Croset selon préavis 2024/02 ;

C'est à l'étude de prévoir les éventuels impacts de déplacements de services hors périmètre de la Plaine du Croset

4. Déterminer si le montant de l'investissement de Fr. 800'000.- « Mise en œuvre arborisation et végétalisation 2024 à 2026 » du budget 2024 est correctement évalué en fonction de la stratégie proposée.

Le montant de Fr. 800'000.- figure au Plan des investissements. Il constitue une estimation que l'étude devra affiner. On ne peut prévoir à ce stade le nombre d'arbres qui devront être plantés, c'est à l'étude de le déterminer.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

Nous avons une question au sein de la Commission qui était : quel sera le bilan carbone ou l'impact positif de la stratégie et du plan canopée communal en fonction des coûts ?

Nous nous serions attendus à ce que vous veniez ce soir en nous disant, vu que nous allons diminuer les ilots de chaleur avec 125.000.- et plus, pour le plan canopée, nous arriverons à réduire les ilots de chaleur de X pourcents à Ecublens. Avez-vous ces valeurs M. le Municipal ?

M. le Municipal Germain Schaffner

Je peux vous donner le bilan carbone pour un arbre. On considère qu'un arbre absorbe en moyenne 25kg de CO2 par an.

Le but de cette stratégie d'arborisation et de végétalisation ne vise pas, en premier lieu, un bilan carbone positif car c'est assez limité. Par contre, la création d'ilots de fraîcheur dans la ville et autour de celle-ci va diminuer la température à bien des endroits et la population en sera bénéficiaire.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Le PSIG défend l'arborisation comme mesure d'atténuation des effets des changements climatiques. Notre groupe soutient toute stratégie visant à augmenter la part de la nature en ville et la qualité de vie de ses habitants. C'est justement l'objectif du crédit d'étude demandé dans le préavis 2024/04.

Bien que les deux commissions aient formulé certaines réserves, la commission ad hoc reconnaît la pertinence de la demande par rapport à notre plan climat et la commission des finances confirme que ce crédit d'étude peut être financé. Je vous invite donc ce soir à ne pas faire d'étude avant l'étude et à accepter ce préavis. À questionner les détails d'une stratégie qui n'est pas encore établie, on en oublie sa pertinence et son importance pour notre Commune : c'est l'arbre qui cache la forêt !

M. le Conseiller Cédric Sandoz

En premier lieu, je suis pour la stratégie d'arborisation et de végétalisation tout comme l'ensemble de notre parti PLR et Indépendant de droite.

Comme vous, j'ai lu le rapport de la COFIN qui nous indique et je cite : « En l'état, la COFIN considère qu'elle n'a pas obtenu les informations nécessaires pour se positionner clairement sur le bien-fondé de la dépense. »

De plus, lors de notre dernière séance, j'ai assisté à l'augmentation imprévue du budget de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset (Préavis 2024/02). Je me suis abstenu de commenter ce projet de déplacement de conduites souterraines pour ajouter des arbres, et ce pour une somme de près d'un million de francs. Je ne conteste pas les chiffres, mais le projet et le million oubliés est incompréhensible.

À noter que bien que ce crédit d'étude ait été accepté, la Municipalité n'est pas obligée de mettre en œuvre le projet tel quel. Il est tout à fait possible d'allouer la somme d'un million dans la plantation de milliers d'arbres sur des parcelles privées. Idée pragmatique et augmentant concrètement le nombre d'arbres sur le territoire communal.

Pour information, il sera simple d'arboriser les parcelles communales, car il n'y aura pas d'opposition. Le plus dur sera de convaincre les privés, notamment les gérances de planter des arbres.

Maintenant que le contexte est défini, revenons au préavis sur la stratégie d'arborisation.

La Commission ad hoc nous informe que : « Ecublens pourra également s'inspirer des stratégies de végétalisation et d'arborisation de communes de tailles similaires soit Morges et Delémont. »

C'est exactement ce que je souhaite vous proposer, s'inspirer du travail effectué à Morges. **Pour rappel, selon le préavis 2024/4 la stratégie d'arborisation sera mise en place avec ou sans notre accord. En refusant ce préavis, vous ne refusez pas le plan d'arborisation.**

Ville	Plan d'arborisation	Plan Climat	Stratégie arborisation
Ecublens	OUI, 2019	OUI	
Morges	OUI, mais trop vieux	NON	Oui en 2023

Comme indiqué sur la feuille distribuée sur l'avant-dernier paragraphe.

En refusant ce préavis, vous offrez la possibilité à la Municipalité d'envisager d'internaliser l'étude. Chose qui me semble faisable tant nous sommes avancés dans l'étude de notre commune en comparaison à Morges.

Comme vous constatez sur votre feuille, le crédit d'étude de Morges est 18'000 CHF moins que le nôtre. Chose étonnante, car à Ecublens nous avons déjà, un plan d'arborisation de 2019, un plan climat à plus de 300'000CHF et engagé un délégué au plan climat et à la durabilité.

Voici en résumé ce qu'a mis en place la société externe pour Morges.

Lors de l'élaboration de cette stratégie morgienne, trois workshops ont été mis en place. Ils ont permis un échange très constructif entre les différents services impliqués et la Municipalité.

Ces échanges ont permis d'établir une stratégie d'arborisation qui a révélé des informations déjà connues à Ecublens :

- Quel budget à allouer à cette stratégie ?
- L'état de l'arborisation actuelle morgienne.

À Morges c'est la Municipalité qui a souhaité atteindre 25% d'arborisation. Cet objectif est élevé. Après calcul, il s'est avéré qu'il faudra planter 220 arbres dont environ un tiers (80 à 90 arbres) au maximum pourra être planté sur la domanialité la Ville.

Le point crucial à retenir de cette stratégie d'arborisation est la collaboration inter-dicastère, qui permet de faire des synergies lors de différents travaux et rénovation. Le délégué au plan climat et à la durabilité pourrait-il temporairement focaliser son travail sur cette problématique ? Pourrait-il jouer le rôle de supervision de cette stratégie en organisant en interne des ateliers ?

Nous ne pouvons pas faire de la cogestion, en revanche vous pouvez par votre vote suggérer un autre processus. Une rencontre avec Morges. Un processus impliquant activement les différents services. En refusant ce préavis, vous suggérez à la Municipalité d'effectuer ce travail en majorité en interne avec l'aide occasionnel d'externes. Après analyse du projet morgien, la coordination interservices est la clef

du succès. C'est pour cela que je vous invite à refuser ce préavis, qui permettra une autre réflexion et n'empêchera pas le développement de l'arborisation.

⇒ **Annexe 6**

M. le Président

Une petite remarque sur le document que vous avez distribué, qui ne me dérange pas mais nous aurions pu les projeter afin que nous puissions avoir les données sous les yeux et non qu'il soit distribué durant votre intervention.

Est-ce que vous pourriez fournir un exemplaire à la Municipalité ?

M. le Conseiller Daniel Sage

Cet excellent projet d'arborisation et de végétalisation suscitera, à n'en pas douter, de l'enthousiasme parmi les habitants d'Ecublens. L'arborisation est en tout cas très attendue. Ce projet améliorera non seulement le paysage urbain et la qualité de vie des habitants, il permettra également d'être plus résilient face aux effets du changement climatique. En soi, c'est bien une bonne mesure d'adaptation aux effets du réchauffement climatique.

J'exprime mon plein soutien à la Municipalité pour ce projet et, avec ce vœu, je souhaite l'encourager à être ambitieuse et volontariste en y ajoutant quelques compléments qui mériteraient d'être étudiés dès maintenant.

1. Planter aussi des arbres fruitiers en libre-service. Plusieurs villes ont tenté et réussi cette expérience, on devrait pouvoir le faire à Ecublens. Le Canton soutient également ces expériences.
2. Identifier aussi des grandes zones propices à recevoir des groupes d'arbres à l'état mi sauvage qui ont de meilleures capacités d'îlots de fraîcheur que les arbres isolés. Dans cette optique, il est judicieux de ne pas s'interdire d'établir des partenariats avec des privés (en particulier avec les gérances et les entreprises) pour identifier les surfaces continues qui sont pertinentes pour la re-végétalisation.
3. Accorder une attention spéciale aux îlots de chaleur que nous avons nous-même créés, les terrains de sport synthétiques, les zones de parking, la place du Pontet.
4. Impliquer la population activement à ce projet en particulier en impliquant les écoliers dans l'arborisation des collèges de la commune.
5. Explorer les synergies avec les entreprises pour arboriser leur parcelle mais aussi pour les engager dans des formules de parrainage ou de sponsoring d'arbres.

⇒ **Annexe 7**

M. le Conseiller Michele Mossi

Il me semble que ce préavis est léger dans le descriptif. Je m'attends à des croquis, des plans qui illustrent le résultat potentiel en chiffrage. J'espère que cela fera partie

des résultats de cette étude. Si cela est le cas, je ne conteste pas le budget qui est prévu.

J'aimerais faire une remarque concernant le vœu n°2 de la Commission ad hoc. Ce type de vœu m'agace. Nous avons dans le Canton de Vaud et au niveau intercantonale une loi sur les marchés publics qui définit les seuils les diverses procédures des marchés publics.

Je ne comprends pourquoi on veut installer ce climat de méfiance presque de suspicion vis-à-vis de l'administration communale, comme quoi elle ne faisait pas le travail correctement mais qu'elle devrait encore soumettre, en-dessous des seuils des marchés, les divers crédits, les divers appels d'offres.

Je vous encourage à ne pas accepter ce vœu mais appliquer les seuils des marchés publics qui apparaissent dans la loi cantonale.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je vais faire une remarque préliminaire par rapport à ce débat. J'ai peur que l'on entre dans le reste de la législature, voire la prochaine, dans le développement de nombreuses stratégies afférentes au Plan Climat. Nous devons mettre l'action dans les actes et nous devons limiter les crédits d'études.

Je voulais émettre un triple vœu sur cette stratégie.

En janvier 2023, le Grand Conseil a validé un crédit de 4,5 millions de francs pour apporter davantage de nature en milieu bâti. Les communes pourront recevoir des subventions et un accompagnement, afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur. Cette mesure d'impulsion fait partie intégrante du Plan climat vaudois.

Pour les villes, le canton prévoit notamment un appel à projets, dont les plus innovants seront sélectionnés et financés.

Ensuite, plusieurs communes vaudoises, à l'instar de Pully, ont mis en place des subventions incitant la plantation d'arbres sur les parcelles privées. Dans le cas de Pully, c'est jusqu'à 10'000 francs par arbre qui peut être obtenu.

D'autres communes ont également mis en place des stratégies d'arborisation ad hoc, comme celle de Morges.

Sur la base de ces considérations, j'é mets le vœu que :

1. La Municipalité prenne en compte les outils mis à disposition par le canton,
2. La Municipalité s'inspire des stratégies d'arborisation déjà développées dans d'autres communes.
3. La Municipalité réfléchisse dans le cadre de sa stratégie d'arborisation à la mise en place de subventions ou d'incitations à destination des privés, pour favoriser la plantation d'arbres sur les parcelles privées.

⇒ **Annexe 8**

M. le Conseiller Eric Darbellay

Lors de la Commission des finances, j'étais parmi ceux qui se sont abstenus. Je pense que la stratégie ou la réflexion de la planification est nécessaire et cela va dans la direction du Plan climat.

Je vais répéter ce qui est écrit dans le rapport des finances. Il faut trouver un juste équilibre entre l'équilibre climatique et financier. De ce fait, je vous recommande de renvoyer ce préavis à la Municipalité afin qu'il nous soit présenté quelque chose qui aille dans la même direction mais avec un moindre coût.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry

Lors de notre séance de préparation, nous sommes allés voir ce qu'avait fait Morges. Il est vrai que nous avons le même prestataire qui avait demandé une somme équivalente. Nous réalisons de plus en plus qu'un franc est un franc. Je trouve que 125'000.- c'est beaucoup pour simplement disposer d'une stratégie, surtout que le SDOL a déjà fait une première estimation et que l'on a estimé les ilots de chaleur.

Je vous recommande aussi à retourner le préavis à la Municipalité.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/04 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 125'000.- TTC (cent vingt-cinq mille francs) pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville d'Ecublens.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « Terrains communaux » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 310.5890.091 « Stratégie d'arborisation et de végétalisation CE ». Elle sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Celles et ceux qui acceptent le préavis 2024/04 sont priés de le faire en levant le carton.

⇒ **C'est avec 30 Oui – 16 NON et 13 abstentions que le préavis 2024/04 est accepté.**

Avant de poursuivre, je vous demanderai de vérifier que votre téléphone soit sous silence car il y a déjà eu plusieurs sonneries durant la séance.

7. Préavis 2024/05 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024

M. le Président

Je vous propose la procédure suivante :

1. Lecture du rapport de la Commission des finances par le rapporteur de la Commission des finances
2. Ouverture de la discussion page par page
3. Discussion générale
4. Votation

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder ?

Ce n'est pas le cas merci.

Je passe la parole à présent au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Eric Darbellay, pour la lecture des conclusions de son rapport.

M. le Conseiller Eric Darbellay

Individuellement, les crédits complémentaires tels que présentés dans le préavis 2024/05 n'appellent pas de commentaires particuliers de la COFIN. La COFIN note que ces crédits complémentaires sont peu nombreux, tant en nombre qu'en valeur, comparés aux exercices précédents.

La COFIN remercie le Service des finances et la Municipalité pour les modifications apportées dans la présentation de ce type de préavis et pour la lisibilité que cela apporte.

CONCLUSION

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 15 avril 2024 que la COFIN vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/05 tel que présenté.

M. le Président

À la suite du départ de Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry, le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 59 et la majorité est de 30.

J'ouvre à présent la discussion en prenant page par page.

- Page 2
- Page 3
- Page 4
- Page 5
- Page 6
- Page 7
- Page 8

- Page 9
- Page 10

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

J'aimerais remercier la Municipalité pour avoir changé la présentation qui améliore la lecture. Vu que c'était moi qui avais rôlé et qui avait proposé que l'on change, il faut aussi que je remercie.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/05.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/05,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2024 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 165'500.- (cent soixante-cinq mille cinq cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 50'400.- (cinquante mille quatre cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;

2. de compenser la péjoration du résultat de Fr. 115'100.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1er janvier 2024.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2024 est dès lors arrêté comme suit :

	Charges	Revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2024	Fr. 3'753'200	
Charges complémentaires	Fr.165'500	
Revenus complémentaires		Fr. 50'400
Totaux	3'918'700	50'400
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr. 3'868'300	
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr. - 3'868'300.-	

Celles et ceux qui approuvent le préavis 2024/05 sont priés de se manifester en levant le carton.

⇒ C'est avec une **large majorité** avec **1 abstention** que le **préavis 2024/05** tel que présenté est **accepté**.

8. Droit d'initiative

M. le Président

- a) Réponse à l'Interpellation de Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan ».

Nous avons reçu la réponse écrite de la Municipalité. J'ouvre à présent la discussion sur la réponse à l'interpellation.

M. le Conseil Daniel Sage

J'aimerais revenir sur deux points de la réponse de la Municipalité. Le canton a demandé une extension de 5 ans du pacte 333, en effet, il aimerait prolonger l'accueil des migrants au foyer EVAM. Il y a eu un certain nombre d'oppositions, dont celle de la Municipalité. Ces oppositions étaient principalement dues à la mobilité et au manque de sécurité aux abords du foyer, non seulement pour ses habitants mais aussi pour toute personne qui transite par ce chemin. Le canton a levé ces oppositions. Ses réponses sont assez déconcertantes, notamment sur la question du stationnement des camions qui rend le chemin très dangereux. Le canton se désolidarise de toute responsabilité et renvoie cette responsabilité à la Municipalité.

Cette question de sécurité doit se régler maintenant et non en 2025 comme annoncé dans la réponse de la Municipalité.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

M. Sage a déjà tout dit sur la question. J'aimerais juste souligner l'importance d'agir rapidement. N'attendons pas le drame pour agir. La Municipalité pourrait proposer des places de camions ailleurs afin d'éviter l'accident aux abords du foyer.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Je regrette que la Municipalité n'ait pas mis en annexe de sa réponse à l'interpellation, la réponse du Canton, afin que tout le monde puisse être au courant. Le canton a clairement dit, concernant cette histoire de parking et d'insécurité, que cela ne le regardait pas, vu que la Municipalité avait délivré, non seulement le permis de construire mais aussi celui d'habiter. Si je reviens à un PV précédent, suite à ma question de savoir si la Municipalité ne risquait pas des sanctions pénales en cas d'accident, M. le Municipal Cavalli, vous aviez répondu, « qu'en l'occurrence, on est rassuré car nous avons en tant que partenaire important, le canton de Vaud qui a une

part de responsabilité ». Or si on se base sur la réponse du canton pour lever les oppositions, il dit clairement que seule la commune est responsable.

Dans la dernière phrase de la page 3 de la réponse de la Municipalité, il est écrit que « la Municipalité confirme sa volonté de réaliser dans les meilleurs délais possibles ce projet pour la mobilité douce tout en suivant, si nécessaire, une procédure ordinaire d'expropriation ». Que signifie ces meilleurs délais possibles ? On parle de combien de temps ? Un peu plus haut sur la page, on peut lire 2025. Il a fallu 8 mois, à la Municipalité, pour répondre 4 pages, en fait 2 pages et demie, sans répondre au souci soulevé par l'interpellation, à savoir, sécuriser au plus vite le cheminement piéton.

De plus à la page 4, à la fin de la réponse à la question 2, cela n'est pas très clair. Il est dit : « ces places de stationnement ont fait l'objet de différentes négociations avec deux entreprises actives ». J'aimerais savoir si ces négociations ont été faites entre les deux entreprises et le canton ? ou entre ces deux entreprises et la commune ?

D'après ce qui nous a été dit lors d'une séance de préparation, c'est en fait la commune qui, à l'époque, avait négocié ces places de parc pour les camions avec ces deux entreprises, afin qu'elles lèvent leur opposition lors du premier projet. Alors que l'on nous a toujours dit qu'elle ne pouvait pas agir le long de cette route de Reculan.

D'un côté, on nous dit que la commune a négocié avec ces deux entreprises pour leur garantir des places camions et de l'autre, on nous dit que la commune n'a aucune possibilité sur cette route vu qu'elle est hors localité. Je pense que l'on pourrait réduire les places de camions pour assurer plus de sécurité tant qu'une solution soit trouvée.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

J'ai reçu, une demande de résolution de la part de Mme la Conseillère Bortis Bagnoud et de M. le Conseiller Sage. Est-ce que l'un de vous souhaite prendre la parole pour nous confirmer le maintien et éventuellement nous présenter cette résolution.

Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud

À la suite de la réponse de la Municipalité à l'interpellation, nous proposons de vous soumettre une résolution conformément à notre règlement.

Le dépôt de cette résolution est motivé par les raisons suivantes :

1) De l'avis général, la situation sur place est extrêmement dangereuse avec des risques principalement liés au stationnement des poids-lourds aux abords du foyer. La sécurité des piétons en particulier celle des enfants ne peut pas être mise en balance avec quelques places de stationnement pour les camions. La sécurité des personnes doit clairement être prioritaire même face aux potentielles réactions des quelques entreprises de la zone.

2) Il est impératif de sécuriser temporairement les abords du foyer avant la réalisation de la liaison mobilité douce définitive, prévue à l'horizon 2025 (lue dans la réponse à l'interpellation).

3) La liaison piétonne vers l'arrêt « Larges-Pieces » proposée par les services cantonaux comme substitution à la liaison « Reculan » n'est pas acceptable en termes de sécurité car elle passe par un fort rétrécissement du cheminement sous les voies

de chemin de fer, où vélos et piétons doivent se croiser en bidirectionnel le long d'une route à fort trafic automobile.

4) Depuis 2017, le foyer EVAM n'est plus seulement occupé par des jeunes adultes, il est aussi habité par des familles avec des enfants en bas âge (poussettes) et par des personnes qui se déplacent en chaise roulante. Cette situation va perdurer avec l'extension du PAC 333 pour au moins 5 ans.

Nous vous invitons donc à accepter la résolution suivante :

« Le Conseil communal encourage la Municipalité à suspendre temporairement l'autorisation de stationnement des camions au droit de la parcelle du foyer jusqu'à la mise en service de la liaison de mobilité douce Reculan »

⇒ **Annexe 9**

M. le Président

Je vous lis l'article 74 alinéa 7 de notre règlement du Conseil communal : « La discussion qui suit la réponse de la Municipalité est portée à l'ordre du jour et se termine par l'adoption d'une résolution consistant en une déclaration, sans injonction, à l'attention de la Municipalité, ou par le passage à l'ordre du jour.

Je vais ouvrir la discussion sur la résolution puis nous passerons au vote. Je vous rappelle que la résolution n'a rien de contraignant pour la Municipalité.

J'ouvre à présent la discussion sur la proposition de résolution.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

On parle de supprimer des places de parc. En effet, il y a un réel danger. Les camions qui stationnent-là ne le font pas pour le plaisir. Il y a des entreprises et ces camions y viennent pour travailler. Si on supprime ces places de parc, les camions vont devoir se mettre en double file et cela va devenir une vraie catastrophe. Je vous propose de refuser.

M. le Conseiller Sebastian Süess

L'idée est d'inviter la Municipalité de trouver des solutions novatrices et de simplement supprimer une, voire deux places à la sortie du foyer.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion. Acceptez-vous la résolution suivante ?

Le Conseil communal encourage la Municipalité à suspendre temporairement l'autorisation de stationnement des camions au droit de la parcelle du foyer jusqu'à la mise en service de la liaison de mobilité douce Reculan.

Celles et ceux qui acceptent la résolution sont priés de le faire en levant leur carton.

C'est avec **31 OUI - 11 NON** et **14 ABSTENTIONS** que la **résolution est acceptée**.

M. le Conseiller José Birbaum

Je souhaite déposer une interpellation.

En novembre 2018, suite à la mise à l'enquête publique de la future jonction autoroutière d'Ecublens, j'ai déposé devant ce Conseil une interpellation urgente relative aux risques supplémentaires d'accroissement de la circulation routière sur la commune, dans l'hypothèse où l'ouverture de la jonction autoroutière de Chavannes ne s'effectuerait pas du tout, ou pas simultanément à celle d'Ecublens.

Sur le champ, la Municipalité a déclaré que, depuis la mise en consultation du projet en 2014, elle avait déjà exigé que les deux jonctions autoroutières soient ouvertes simultanément et que l'OFROU avait affirmé que le projet des jonctions de Chavannes, Ecublens et Dorigny serait réalisé dans son ensemble et qu'il ne pouvait être fractionné.

Souhaitant donner un appui formel de notre Conseil et soutenir la démarche de notre Municipalité auprès des instances tierces, et notamment de l'OFROU, j'ai déposé lors de cette même séance une résolution, acceptée à une large majorité par le Conseil, demandant à la Municipalité « qu'elle intervienne par toutes les voies qu'elle jugera utiles, éventuellement par la voie d'opposition lors de l'enquête publique ouverte actuellement, afin de s'assurer que les projets de jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens soient indissociables, et que leurs mises en service s'opèrent simultanément ».

Nous avons également, lors de cette séance, appris que notre Municipalité avait l'intention de former diverses oppositions, non pas sur le but du projet lui-même, mais sur des modalités annexes, notamment concernant une expropriation de terrains communaux.

Depuis lors, les Médias ont fait état de vives oppositions de la part de la Municipalité de Chavannes et de divers particuliers concernant la jonction de Chavannes. L'OFROU se serait penché sur une nouvelle version de cette jonction.

Six années se sont écoulées depuis le dépôt de la résolution et, par cette nouvelle interpellation, je souhaiterais que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

1. Quelles sont les oppositions formées par notre Commune dans le cadre des mises à l'enquête publiques de 2018 et éventuellement ultérieures, concernant les futures jonctions autoroutières d'Ecublens, Chavannes et Maladière et quelle suite les Autorités compétentes leur ont-elles donné, notamment en ce qui concerne l'expropriation des terrains communaux ?
2. Y a-t-il eu des oppositions éventuelles de tiers concernant la jonction d'Ecublens et quelle suite leur a-t-il été donné ?
3. Dans la mesure des informations dont la Municipalité dispose, ou pourrait disposer en s'informant auprès du SDOL ou de l'OFROU par exemple, quel est l'état d'avancement du projet dans son ensemble et, pour les jonctions d'Ecublens et de Chavannes en particulier, y a-t-il un nouveau planning établi ?
4. Dans le cas où, effectivement, une nouvelle version de la jonction de Chavannes a été ou sera élaborée par l'OFROU, fera-t-elle l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique et, si oui, est-ce que cela concernera également la jonction d'Ecublens ?
5. Quel est l'avis de la Municipalité quant à la plausibilité que les jonctions soient effectivement ouvertes simultanément, comme demandé lors de la résolution précitée ?

⇒ Annexe 10

M. le Président

Votre interpellation sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Mme la Conseillère Cindy Cofano

J'aimerais savoir ce qu'il se passe dans le bâtiment de l'ancien Maillefer. Celui-ci est laissé à l'abandon depuis un certain temps. Il est devenu un lieu de squatters. J'aimerais savoir ce qui est possible de faire contre cela.

M. le Syndic

Je peux dire que ce site est en l'état depuis trop longtemps. Cette situation est difficile pour nous car nous avons peu de moyens légaux. Nous essayons d'en explorer certains pour faire en sorte que ce site, cette étape 2, se développe tel que le plan de quartier l'avait prévu ou soit démoli.

Nous avons exigé du propriétaire une sécurisation du bâtiment, chose faite après plusieurs demandes. Ces demandes ont été faites non seulement par la Municipalité mais aussi par la police de l'Ouest qui avait dû intervenir à de nombreuses reprises car le site devenait dangereux. Malgré cette sécurisation, les lieux sont, hélas, à nouveau squattés.

Aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus car nous activons des bases légales un peu plus conséquentes afin d'exiger des propriétaires la démolition de ce bâtiment dans l'attente de l'étape 2 du plan de quartier. Comme il n'y a presque plus de logements possibles sur cette parcelle, les propriétaires tardent à trouver des solutions.

Cette situation ne nous plait pas du tout et nous faisons ce que nous pouvons.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

J'avais une question par rapport au projet de l'EPFL de construire un centre de mathématiques sur le site de la ferme de Bassenges. Il y a une pétition qui tourne. De plus, il y a les inquiétudes de ceux qui exploitent ce site qui ont été relayées dans la presse car sans le corps de ferme, ils ne pourront plus continuer leur exploitation. Quelle est la position de la Municipalité face à cela ? Est-ce qu'il y a eu des propositions qui ont été mises en œuvre auprès de l'EPFL pour trouver une autre solution ?

M. le Syndic

Nous sommes au courant de la volonté de l'EPFL de réaffecter les locaux. Nous avons eu une présentation par l'EPFL. Nous avons également eu un échange avec les exploitants de la ferme.

Nous allons essayer de faire les bons offices pour trouver une solution entre l'EPFL qui a tous les droits de réclamer cette parcelle et entre les exploitants qui ont investi du temps et de l'énergie pour faire en sorte que ça aille de mieux en mieux. Ces derniers n'ont pas besoin que de terrain, ils ont surtout besoin d'un toit pour eux et leurs animaux et la Ville d'Ecublens n'en a pas. Je sais que du côté de l'UNIL, il existe une bergerie. Y aurait-il moyen de l'agrandir ?

J'aimerais souligner que le bail n'est pas seulement entre le Collectif et l'EPFL mais aussi avec l'UNIL.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Il y avait des panneaux avec des plans de la Ville d'Ecublens et cela fait quelques années qu'ils ont été supprimés momentanément. Qu'en est-il ?

M. le Syndic

Nous n'avons pas de solution pour refaire les plans de ville. Nous nous demandons si les refaire car ils coûtent très chers pour peu de choses. On opterait plutôt pour faire des panneaux tactiles. On prend note et agit en conséquence.

M. le Conseiller José Birbaum

Lors d'une interpellation, article 74 alinéa 3, elle doit être approuvée au moins par cinq membres de l'Assemblée pour qu'elle soit valable. Je n'aimerais pas qu'elle ne soit pas valable à cause d'un vice de forme.

M. le Président

Historiquement, on la mettait à l'ordre du jour et à ce moment-là, le Président demandait à l'Assemblée qui soutenait l'interpellation.

M. le Conseiller José Birbaum

Non, à l'ordre du jour, c'était pour la réponse et non pour la soutenir.

M. le Président

Si cela n'est pas porté à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas traiter l'interpellation.

M. le Conseiller José Birbaum

Selon moi, ce n'est pas une bonne interprétation du règlement.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Mardi matin 30 avril 2024, le couple gérant du restaurant du Tennis club Ecublens a été victime de tags racistes. Le mari qui est arrivé en premier au travail, a trouvé une note collée sur la fenêtre de son restaurant. Vous n'arrivez sûrement pas à voir grand-chose, parce que dans un premier temps, il a eu honte et a commencé à effacer ce qui se trouvait sur cette feuille blanche. Ensuite, il a pris la photo que vous voyez à l'écran. C'est écrit." MAROC, ALLEZ [Dessin des organes génitaux masculins] + [dessin du chien]

Les auteurs de ces actes ignobles ne sont pas encore connus. Ce qui est connu et qui a fait le plus troublé le couple, c'est qu'une réunion s'est tenue là, le soir du 29 avril, après la fermeture du restaurant. Est-ce quelqu'un qui était à la réunion? Personne ne le sait à l'heure actuelle, mais le mardi matin la porte était fermée à clé comme elle

l'était la veille. J'ai pu m'entretenir avec la gérante, elle est effondrée. Avec son mari, ils sont sous le choc, ils se sentent seuls et trahis.

Je dénonce fermement ces attaques et exprime mon plus grand soutien aux victimes.

J'invite la Municipalité à suivre cette affaire de près et à renforcer la protection envers les différents groupes de la population écublanaise, plus particulièrement ceux qui sont perçus comme étrangers, différents, qui sont le plus exposés aux discriminations et à qui on refuse la dignité humaine.

Je voudrais également demander à la Municipalité si elle est au courant de ces attaques et qu'est-ce qu'elle envisage de faire pour limiter les hostilités du genre et d'autres agressions qui peuvent subvenir à l'avenir.

⇒ **Annexe 11**

M. le Syndic

La Municipalité n'est pas au courant. Nous allons nous renseigner auprès de la Police. J'espère qu'il y a un dépôt de plainte. Cela est impératif qu'un dépôt de plainte soit fait pour que quelque chose soit fait. M. le Municipal Cavalli donnera la suite nécessaire.

9. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la communication municipale écrite

1. Portes ouvertes 30 ans Mon Repos

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole pour des communications orales ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'ai deux communications à faire. La première nous vient du Tennis. Ils organisent ce dimanche leur Kids Day pour les enfants de 4 à 12 ans. La deuxième information est de vous faire part de la Fête interculturelle qui se fera le 25 mai prochain sur la Place de Fêtes. Cette année, elle aura une connotation spéciale. Héroïse Calama va nous quitter et rejoindre sa famille en Bolivie. Avec la Commission d'intégration, on a souhaité faire de cette fête aussi une fête d'au revoir pour Héroïse.

On aura une partie officielle autour de 19h00. Je vous invite à vous joindre à nous.

M. le Municipal Germain Schaffner

Lors du prochain Conseil communal qui se tiendra le 13 juin, il y aura une présentation à 19h00 du Label Villeverte Suisse par Mme Pascale Haas, directrice. Comme ce Conseil traitera de la réponse au postulat de la gestion différenciée des espaces verts, on a estimé que c'était un bon timing que de vous présenter le Label Villeverte Suisse à 19h00 avant la séance du Conseil.

10. Divers

M. le Président

Nous passons aux Divers. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je tenais à remercier la Municipalité, et en particulier Monsieur Schaffner, pour sa réponse favorable au vœu que j'ai présenté lors du dernier Conseil communal. Les barrières de sécurité le long de la route de la forêt ont été comblées par un grillage le 19 avril dernier, moins d'un mois après le dépôt de mon vœu le 21 mars. Votre réactivité démontre que la sécurité des enfants lors des trajets scolaires vous tient à cœur et je me réjouis du prolongement futur de la barrière le long de la pente, entre les deux barrières actuelles.

⇒ **Annexe 12**

Mme la Conseillère Céline Zufferey

J'aimerais vous parler du Festival de la transition qui aura lieu le samedi 1^{er} juin à la Place de fêtes. Ça sera notre troisième édition. Le programme est très fourni, entre découvertes, ateliers et stands d'informations sans oublier des stands de nourriture. Le thème est l'agriculture. N'hésitez pas à aller sur notre nouveau site www.festival-transition.ch et on est aussi sur les réseaux sociaux.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je tenais à remercier la Municipalité pour les efforts qui ont été entrepris pour la sécurisation du bâtiment Maillefer.

M. le Président

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation et vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le jeudi 13 juin avec une présentation avant-séance à 19h00.

Avant de quitter la salle, je vous prie de ramener votre zapette auprès de nos scrutateurs. Je vous en remercie et je vous souhaite une excellente suite de semaine.

Il est 22h24.

Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Lettre de démission du Conseil de Mme Chantal Junod Napoletano
- 2- Lettre de démission du Conseil de M. Carlo Turtora
- 3- Mail – changement de Présidence du groupe PSIG
- 4- Mail de M. le Conseiller Jacky Leimgruber
- 5- Lettre de renonciation de Mme Marsalova Alongi (viennent ensuite du PLR+ID)
- 6- Document distribué par le groupe PLR+ID
- 7- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 8- Vœu de M. le Conseiller Gabriel Delabays
- 9- Résolution de Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage
- 10- Interpellation M. le Conseiller José Birbaum
- 11- Photo de Mme la Conseillère Belyse Nahimana
- 12- Vœu de Mme la Conseillère Valérie Bernier

Chantal Junod Napoletano
Ch. de Veilloud 11
1024 Ecublens

Portable 079 722 43 80 mail : chantal.junodnapoletano@gmail.com

Monsieur Charles Koller
Président
Conseil communal d'Ecublens

Ecublens, le 19 avril 2024

Conseil communal d'Ecublens : démission

Monsieur le Président,
Cher Charles,

Par ces quelques lignes, je te prie de prendre note de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Je tiens à souligner que j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au sein du législatif de notre commune et toujours porté un grand intérêt aux divers sujets traités dans les préavis présentés au Conseil ainsi qu'aux diverses interventions des membres du Conseil, que ce soit en lien aux débats y relatifs ou en ce qui concerne le droit d'initiative des Conseillers et Conseillères.

Pour ces raisons, c'est avec intérêt que je suivrai les activités du Conseil communal d'Ecublens.

Par ailleurs, ces quelques années passées parmi les membres de cette assemblée m'ont également permis de tisser des liens constructifs et amicaux.

Je te remercie de ton attention et de bien vouloir transmettre mon bon souvenir aux membres siégeant au sein du Conseil communal et de la Municipalité.

Bien cordialement,


Chantal Junod Napoletano

Copie à : Monsieur Cédric Sandoz, Président PLR + Indépendants de droite

Turtora Carlo
Chemin de Veilloud 9
1024 Ecublens

Bureau du Conseil Communal
Monsieur Charles Koller, Président
p.a. Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
Case Postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 23 avril 2024

Démission du Conseil Communal d'Ecublens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil Communal d'Ecublens à compter de ce jour, ainsi que de la Commission de gestion, pour des raisons personnelles.

Je vous souhaite une bonne continuation dans la suite de vos mandats respectifs et vous remercie pour les années passées à défendre les intérêts de notre commune.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal mes meilleures salutations,

Carlo Turtora

Copie à :
Monsieur Jacky Leimgruber, Président du Groupe FORUM

Monsieur le Président,

Je vous informe formellement d'un changement de présidence au sein du groupe PSIG.

J'assurais cette responsabilité depuis 3 ans jusqu'au 24 avril 2024, date de la dernière Assemblée générale Ordinaire du PSIG, qui a validé cette fonction en coprésidence, et qui sera assumée par Mme Valérie Bernier pour les objets en lien avec le conseil communal et Lorick Hyseni pour gérer les affaires en dehors du conseil communal pour le groupe politique PSIG.

Je vous remercie de prendre note de ce changement et le faire savoir à qui de droit.

Mme Passaro, secrétaire du conseil, ainsi Mme Bernier et Monsieur Hyseni nous lisent en copie à toutes fins utiles.

Je reste à votre distribution si vous avez besoin d'informations complémentaires, et vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations jacquaires.

Aitor Ibarrola
Chemin des Clos 117 A
1024 ECUBLENS

Bonjour Silvana, bonjour Charles,

Comme vous le savez, le groupe Forum n'a plus de vident ensuite. J'ai un candidat, Alexandre Spring membre du groupe Forum que nous devons parainner ce lundi 29 avril à la séance de préparation Conseil et remise du dossier au greffe le mardi 30 avril. Je ne pense pas que cela va jouer pour ce jeudi 2 mai, et pour la nomination à la commission de gestion, Alexandre Spring est candidat. Nous devons attendre sur le greffe.

En vous souhaitant un bon week-end, meilleures salutations.

Jacky Leimgruber

Silvia Marsalova Alongi
Chemin du Croset 3
1024 Ecublens

Ecublens, le 30.04.2024

Greffé municipal
Mon Repos
Chemin de la Colline 5A
1024 Ecublens

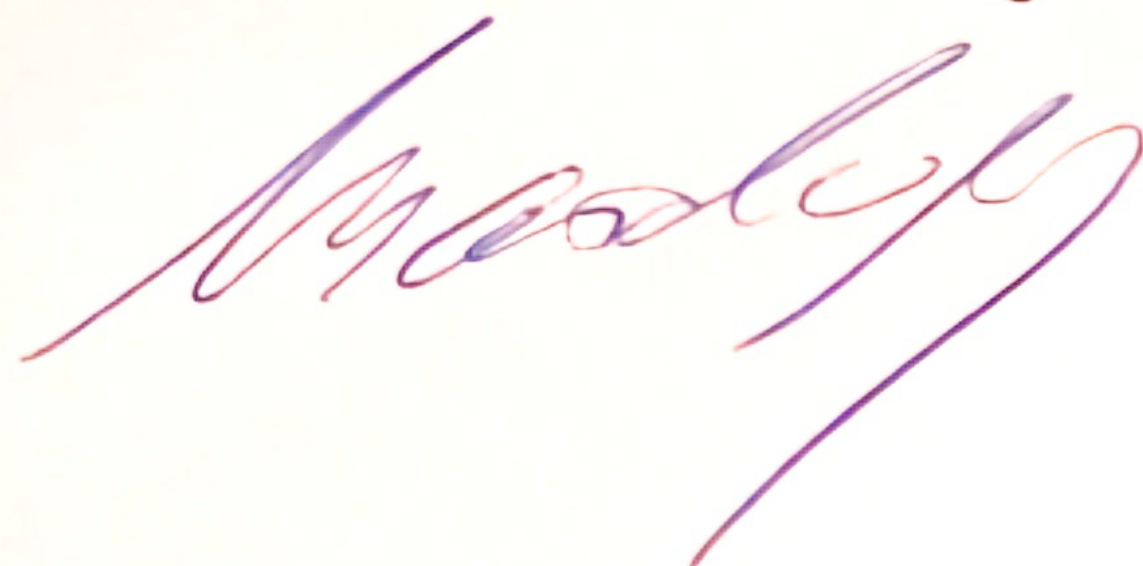
A l'attention du Greffier et de la Secrétaire du CC d'Ecublens

Cher Monsieur, Chère Madame,

J'ai eu l'honneur d'avoir été élue en 2021. Toutefois, j'ai le regret de devoir vous annoncer que depuis ma situation professionnelle a évolué. Actuellement, mon travail m'empêcherait d'assister aux séances du conseil communal. Par conséquent, je souhaite laisser ma place au prochain, vient-ensuite.

Enfin, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes meilleures salutations.

Silvia Marsalova Alongi



Morges - crédit d'étude

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Coûts et charges du projet

En décembre 2020, un appel d'offres sur invitation a été réalisé, par conséquent la présente demande de crédit est élaborée sur la base d'une soumission rentrée.

Elaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation	CHF	91'000.00
Communication sur la stratégie d'arborisation et de végétalisation	CHF	25'000.00
Sous-total	CHF	116'000.00
Divers et imprévus (environ 5 %)	CHF	6'000.00
TOTAL	CHF	122'000.00

Aucun montant n'est prévu au plan des investissements 2021 pour ce projet.

Les ressources en interne sont estimées à 10 h/mois par personne, soit 210 heures sur la totalité de la durée du mandat pour l'élaboration de la stratégie d'arborisation et de végétalisation.

Le volet communication demandera un investissement du personnel interne. Il est prévu des informations générales à tous les services et la présentation d'une stratégie de mise en œuvre pour les services impliqués dans la planification et la construction.

Ecublens – crédit d'étude

6. ASPECTS FINANCIERS

En 2023, un appel d'offres sur invitation a été réalisé. Par conséquent la présente demande de crédit est élaborée sur la base d'offres d'honoraires rentrées.

Elaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation	Fr.	109'000.-
Communication sur la stratégie d'arborisation et de végétalisation	Fr.	10'000.-
Sous-total	Fr.	119'000.-
Divers et imprévus (environ 5 %)	Fr.	6'000.-
Total TTC	Fr.	125'000.-

Montant arrondi à : Fr. 125'000.-

Ce crédit d'étude de Fr. 125'000.- TTC sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Un montant de Fr. 120'000.- figure au plan des investissements 2023-2028 – compte n° 310.5890.090, sous la rubrique « Stratégie d'arborisation et de végétalisation CE ».

Ville	Plan d'arborisation	Plan Climat	Stratégie arborisation
Ecublens	OUI, 2019	OUI	
Morges	OUI, mais trop vieux	NON	Oui 2023, document via société externe

Document stratégique de la Ville de Morges

La ville de Morges se développe fortement depuis plusieurs années. Différents enjeux se confrontant en territoire urbanisé, il était primordial pour la Ville de planifier son arborisation dès maintenant et à long terme, de manière coordonnée avec la planification urbaine et infrastructurelle pour que les aménagements futurs permettent une meilleure intégration de la végétation.

Depuis le début de l'année 2020, la Ville travaille à l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation. Le 31 mars 2021, la Municipalité a déposé un préavis de demande de crédit au Conseil communal permettant d'élaborer ce document stratégique. Dans sa séance du 5 mai 2021, le Conseil communal a décidé d'accorder la demande de crédit à la Municipalité.

L'étude ayant débuté en août 2021 a permis d'établir un document stratégique constitué de trois volets :

- un **diagnostic** qui analyse la situation actuelle sous le regard de trois thématiques : patrimoine arboré, biodiversité et climat urbain et qui permet de définir des objectifs ;
- une **stratégie globale** déclinée en quatre stratégies territoriales découlant de la typologie des espaces : domaine public, franges agricoles périurbaines, quartiers d'habitation, zones industrielles. Chaque stratégie implémente 6 mesures transversales. Elles sont développées en une ou plusieurs cartes accompagnées par des coupes schématiques, des images de références et un texte explicatif. Elles sont le résultat d'une prise en compte d'enjeux environnementaux, climatiques et paysagers ;
- un **plan d'action** 2023 - 2026 qui initie la mise en œuvre sur six sites de démarrage, dont trois espaces publics et propose une boîte à outils composée de fiches techniques et de recommandations favorisant le bien-être et la pérennité de l'arbre en milieu urbain, en lien ci-dessous.

Source : Ville de Morges voir QR Code



<https://www.morges.ch/vivre-a-morges/arbres/strategie-arborisation-202297>



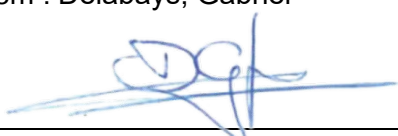
Ecublens VD, le 2 mai 2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu Complément au projet d'arborisation et de végétalisation			
Cet excellent projet d'arborisation et de végétalisation suscitera, à n'en pas douter, de l'enthousiasme parmi les habitant-es d'Ecublens. L'arborisation est en tout cas très attendu. Ce projet améliorera non seulement le paysage urbain et la qualité de vie des habitant-es, il permettra également d'être plus résilient face aux effets du changement climatique. En soi, c'est bien une bonne mesure d'adaptation aux effets du réchauffement climatique. J'exprime mon plein soutien à la Municipalité pour ce projet et, avec ce vœu, je souhaite l'encourager à être ambitieuse et volontariste en y ajoutant quelques compléments qui mériteraient d'être étudiés dès maintenant. 1) Planter aussi des arbres fruitiers en libre-service. Plusieurs villes ont tenté et réussi cette expérience, on devrait pouvoir le faire à Ecublens. Le Canton soutient également ces expériences. 2) Identifier aussi des grandes zones propices à recevoir des groupes d'arbres à l'état mi-sauvage qui ont de meilleures capacités d'îlots de fraîcheur que les arbres isolés. Dans cette optique, il est judicieux de ne pas s'interdire d'établir des partenariats avec des privés (en particulier avec les gérances et les entreprises) pour identifier les surfaces continues qui sont pertinentes pour la re-végétalisation. 3) Accorder une attention spéciale aux îlots de chaleur que nous avons nous-même créés, les terrains de sport synthétique, les zones de parking, la place du Pontet. 4) Impliquer la population activement à ce projet en particulier en impliquant les écoliers dans l'arborisation des collèges de la commune. 5) Explorer les synergies avec les entreprises pour arboriser leur parcelle mais aussi pour les engager dans des formules de parrainage ou de sponsoring d'arbres.			
Daniel Sage 			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 02.05.2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Voeu			
En janvier 2023, le Grand Conseil a validé un crédit de 4,5 millions de francs pour apporter davantage de nature en milieu bâti. Les communes pourront recevoir des subventions et un accompagnement, afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur. Cette mesure d'impulsion fait partie intégrante du Plan climat vaudois. Pour les villes, le canton prévoit notamment un appel à projets, dont les plus innovants seront sélectionnés et financés. Ensuite, plusieurs communes vaudoises, à l'instar de Pully, ont mis en place des subventions incitant à la plantation d'arbres sur les parcelles privées. Dans le cas de Pully, c'est jusqu'à 10'000 francs par arbre qui peut être obtenu. D'autres communes ont également mis en place des stratégies d'arborisation ad hoc, comme celle de Morges. Sur la base de ces considérations, j'émetts le vœu que : 1. La Municipalité prenne en compte les outils mis à disposition par le Canton. 2. La Municipalité s'inspire des stratégies d'arborisation déjà développées dans d'autres communes. 3. La Municipalité réfléchisse dans le cadre de sa stratégie d'arborisation à la mise en place de subventions ou d'incitations à destination des privés, pour favoriser la plantation d'arbres sur les parcelles privées.			
Nom, prénom : Delabays, Gabriel Signature : 			

Résolution suite à l'interpellation

« *Sécurisation du cheminement piéton de la route de Reculan* »

À la suite de la réponse de la Municipalité à l'interpellation, nous proposons de vous soumettre une résolution conformément à notre règlement.

Le dépôt de cette résolution est motivé par les raisons suivantes :

- 1) De l'avis général, la situation sur place est extrêmement dangereuse avec des risques principalement liés au stationnement des poids-lourds aux abords du foyer. La sécurité des piétons en particulier celle des enfants ne peut pas être mise en balance avec quelques places de stationnement pour les camions. La sécurité des personnes doit clairement être prioritaire même face aux potentielles réactions des quelques entreprises de la zone.
- 2) Il est impératif de sécuriser temporairement les abords du foyer avant la réalisation de la liaison mobilité douce définitive, prévue à l'horizon 2025 (lue dans la réponse à l'interpellation).
- 3) La liaison piétonne vers l'arrêt « Larges-Pièces » proposée par les services cantonaux comme substitution à la liaison « Reculan » n'est pas acceptable en termes de sécurité car elle passe par un fort rétrécissement du cheminement sous les voies de chemin de fer, où vélos et piétons doivent se croiser en bidirectionnel le long d'une route à fort trafic automobile.
- 4) Depuis 2017, le foyer EVAM n'est plus seulement occupé par des jeunes adultes, il est aussi habité par des familles avec des enfants en bas âge (poussettes) et par des personnes qui se déplacent en chaise roulante. Cette situation va perdurer avec l'extension du PAC 333 pour au moins 5 ans.

Nous vous invitons donc à accepter la résolution suivante :

« Le Conseil communal encourage la Municipalité à suspendre temporairement l'autorisation de stationnement des camions au droit de la parcelle du foyer jusqu'à la mise en service de la liaison de mobilité douce Reculan »

Ines Bortis

Daniel Sage

Futures jonctions autoroutières d'Ecublens, Chavannes et Maladière ; où en est-on ?

En novembre 2018, suite à la mise à l'enquête publique de la future jonction autoroutière d'Ecublens, j'ai déposé devant ce Conseil une interpellation urgente relative aux risques supplémentaires d'accroissement de la circulation routière sur la commune, dans l'hypothèse où l'ouverture de la jonction autoroutière de Chavannes ne s'effectuerait pas du tout, ou pas simultanément à celle d'Ecublens.

Sur le champ, la Municipalité a déclaré que, depuis la mise en consultation du projet en 2014, elle avait déjà exigé que les deux jonctions autoroutières soient ouvertes simultanément et que l'OFROU avait affirmé que le projet des jonctions de Chavannes, Ecublens et Dorigny serait réalisé dans son ensemble et qu'il ne pouvait être fractionné.

Souhaitant donner un appui formel de notre Conseil et soutenir la démarche de notre Municipalité auprès des instances tierces, et notamment de l'OFROU, j'ai déposé lors de cette même séance une résolution, acceptée à une large majorité par le Conseil, demandant à la Municipalité *« qu'elle intervienne par toutes les voies qu'elle jugera utiles, éventuellement par la voie d'opposition lors de l'enquête publique ouverte actuellement, afin de s'assurer que les projets de jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens soient indissociables, et que leurs mises en service s'opèrent simultanément »*.

Nous avons également, lors de cette séance, appris que notre Municipalité avait l'intention de former diverses oppositions, non pas sur le but du projet lui-même, mais sur des modalités annexes, notamment concernant une expropriation de terrains communaux.

Depuis lors, les Médias ont fait état de vives oppositions de la part de la Municipalité de Chavannes et de divers particuliers concernant la jonction de Chavannes. L'OFROU se serait penché sur une nouvelle version de cette jonction.

Six années se sont écoulées depuis le dépôt de la résolution et, par cette nouvelle interpellation, je souhaiterais que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

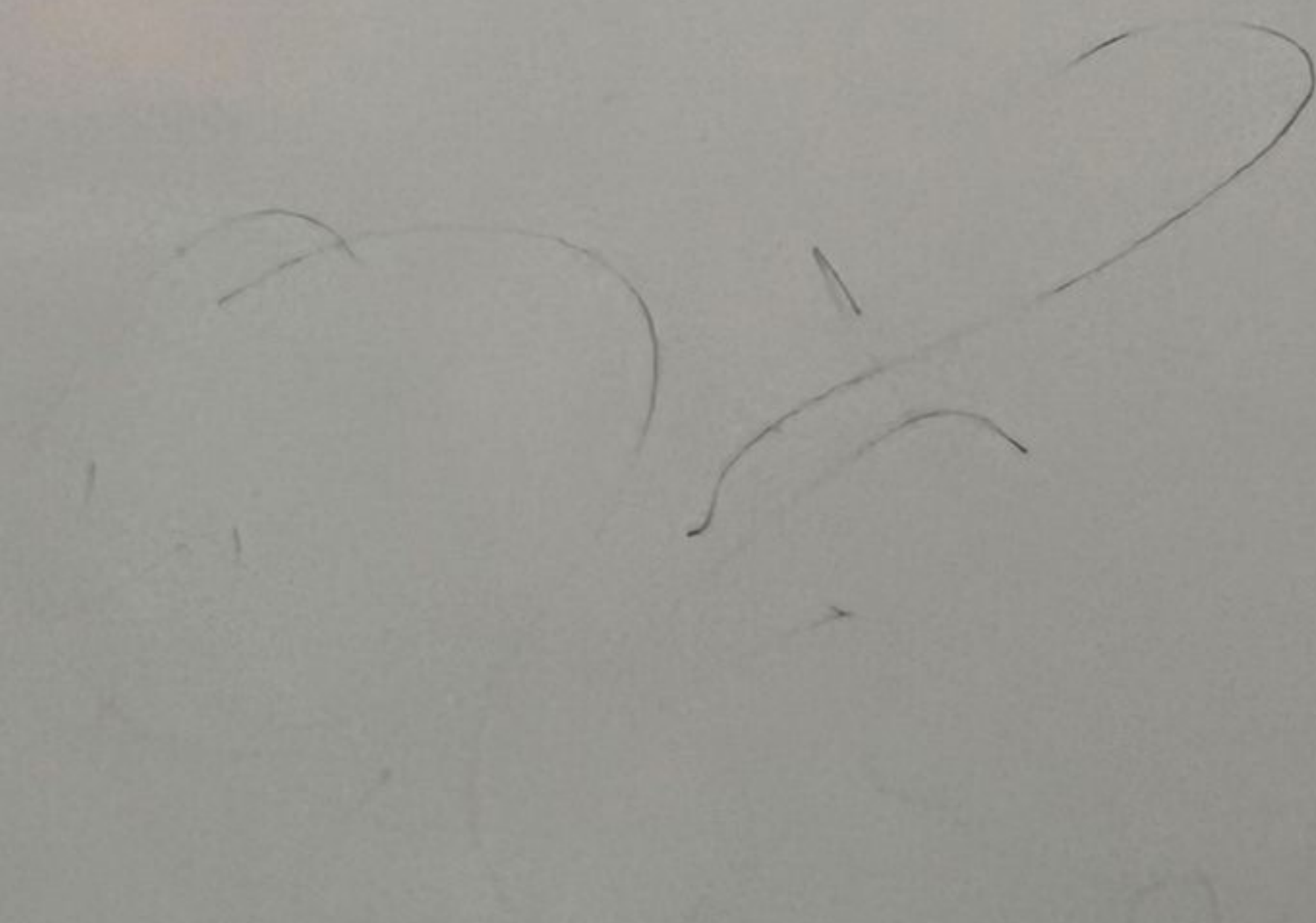
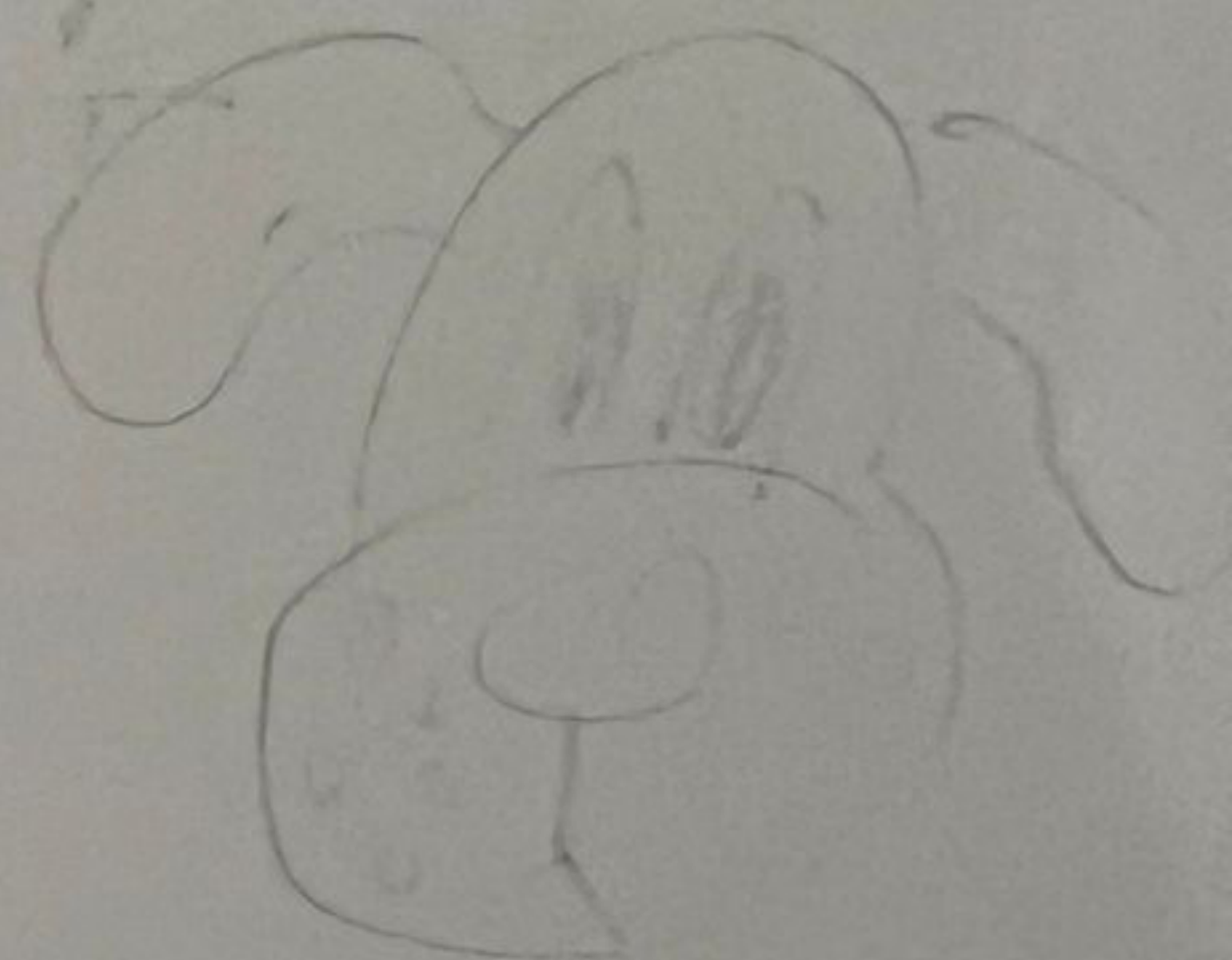
1. Quelles sont les oppositions formées par notre Commune dans le cadre des mises à l'enquête publiques de 2018 et éventuellement ultérieures, concernant les futures jonctions autoroutières d'Ecublens, Chavannes et Maladière et quelle suite les Autorités compétentes leur ont-elles donné, notamment en ce qui concerne l'expropriation des terrains communaux ?
2. Y a-t-il eu des oppositions éventuelles **de tiers** concernant la jonction d'Ecublens et quelle suite leur a-t-il été donné ?
3. Dans la mesure des informations dont la Municipalité dispose, ou pourrait disposer en s'informant auprès du SDOL ou de l'OFROU par exemple, quel est l'état d'avancement du projet dans son ensemble et, pour les jonctions d'Ecublens et de Chavannes en particulier, y a-t-il un nouveau planning établi ?
4. Dans le cas où, effectivement, une nouvelle version de la jonction de Chavannes a été ou sera élaborée par l'OFROU, fera-t-elle l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique et, si oui, est-ce que cela concernera également la jonction d'Ecublens ?
5. Quel est l'avis de la Municipalité quant à la plausibilité que les jonctions soient effectivement ouvertes **simultanément**, comme demandé lors de la résolution précitée ?

Ecublens, le 2 mai 2024

José Birbaum,
Conseiller communal

MA 1200

ALCZ



the

up



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 2 mai 2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Voeu			
En janvier 2023, le Grand Conseil a validé un crédit de 4,5 millions de francs pour apporter davantage de nature en milieu bâti. Les communes pourront recevoir des subventions et un accompagnement, afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur. Cette mesure d'impulsion fait partie intégrante du Plan climat vaudois. Pour les villes, le canton prévoit notamment un appel à projets, dont les plus innovants seront sélectionnés et financés. Ensuite, plusieurs communes vaudoises, à l'instar de Pully, ont mis en place des subventions incitant à la plantation d'arbres sur les parcelles privées. Dans le cas de Pully, c'est jusqu'à 10'000 francs par arbre qui peut être obtenu. D'autres communes ont également mis en place des stratégies d'arborisation ad hoc, comme celle de Morges. Sur la base de ces considérations, j'émet le voeu que : 1. La Municipalité prenne en compte les outils mis à disposition par le Canton. 2. La Municipalité s'inspire des stratégies d'arborisation déjà développées dans d'autres communes. 3. La Municipalité réfléchisse dans le cadre de sa stratégie d'arborisation à la mise en place de subventions ou d'incitations à destination des privés, pour favoriser la plantation d'arbres sur les parcelles privées.			
Nom, prénom : Delabays, Gabriel . Signature : 